

# MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du 31 Juillet 2020*

L'an deux mil vingt et le trente et un Juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACLOT Loïc.

**PRESENTS** : MMES DAUTREY Isabelle, DEMARQUET Sophie, MUSSOT Delphine.  
MM. RACLOT Loïc, CAUSIN Alban, JACQUEMARD Kévin, PIROULEY Francis, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.

**ABSENTS** : Mme CARTERON Françoise. M. NOIROT Camille.

Mme MUSSOT Delphine a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 24 Juillet 2020

**Date d'affichage** : 4 Août 2020

### **ORDRE DU JOUR:**

- *Désignation d'un délégué à la C.L.E.C.T ;*
- *Choix de l'entreprise qui effectuera la mission de contrôle extérieur des réseaux d'assainissement ;*
- *Choix des entreprises pour les travaux de la rue du Poiset ;*
- *Convention pour le raccordement individuel aux réseaux communaux des eaux usées et des eaux pluviales et de télécommunications ;*
- *Plan d'aménagement d'ensemble des parcelles chez Monsieur PISTOLET rue de la Croix de Mission.*

**Objet : Désignation d'un délégué à la C.L.E.C.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de désigner **Monsieur RACLOT Loïc** délégué à la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Choix de l'entreprise qui effectuera la mission de contrôle extérieur des réseaux d'assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle que pour l'obtention des subventions, les financeurs imposent des contrôles sur la réalisation des ouvrages d'assainissement. Ces contrôles doivent être effectués par une société accréditée COFRAC, conformément au cahier des charges mis en place par l'Agence de l'Eau, et à la Charte de Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Trois sociétés ont été consultées.

Les montants globaux des offres sont les suivantes :

- INERA : 51 032.50 € H.T.
- SATER : 75 291.00 € H.T.
- ADTEC : 57 419.50 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation de BC2I, s'élevait à 60 000 € H.T. dans le montage financier de l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter l'offre la moins-disante, établie par la société INERA pour un montant total de 51 032.50 € H.T. (cinquante et un mille trente-deux euros et cinquante centimes) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette proposition et viser toutes les pièces des marchés et tous documents y afférents, y compris d'éventuels avenants.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Aménagement de la traversée de MERCEY.**

Vu la délibération du 11 mars 2020, validant le projet et le plan de financement des travaux qui seront réalisés pour l'aménagement de la traversée de MERCEY ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis en sa possession concernant les travaux d'installation de bordures de trottoirs de la Rue du Poiset et les travaux de signalisation et sécurisation de cette même rue.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- D'accepter l'offre établie par la société STPI, pour un montant total de 39 593,90 € HT (trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix centimes), pour la réalisation des bordures de trottoirs ;
- D'accepter l'offre établie pour la société SIGNAUX GIROD, pour un montant total de 7 815.98 € HT (sept mille huit cent quinze euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) pour la signalisation et sécurisation de la rue;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces propositions, et tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Convention pour le raccordement individuel aux réseaux communaux des eaux usées, des eaux pluviales et de télécommunication.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes sollicitent la Commune de GEVIGNEY-MERCEY pour un raccordement individuel de leur future maison d'habitation, aux réseaux communaux des eaux usées et des eaux pluviales et de télécommunication.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation des travaux à effectuer et le montant qui sera demandé aux personnes concernées.

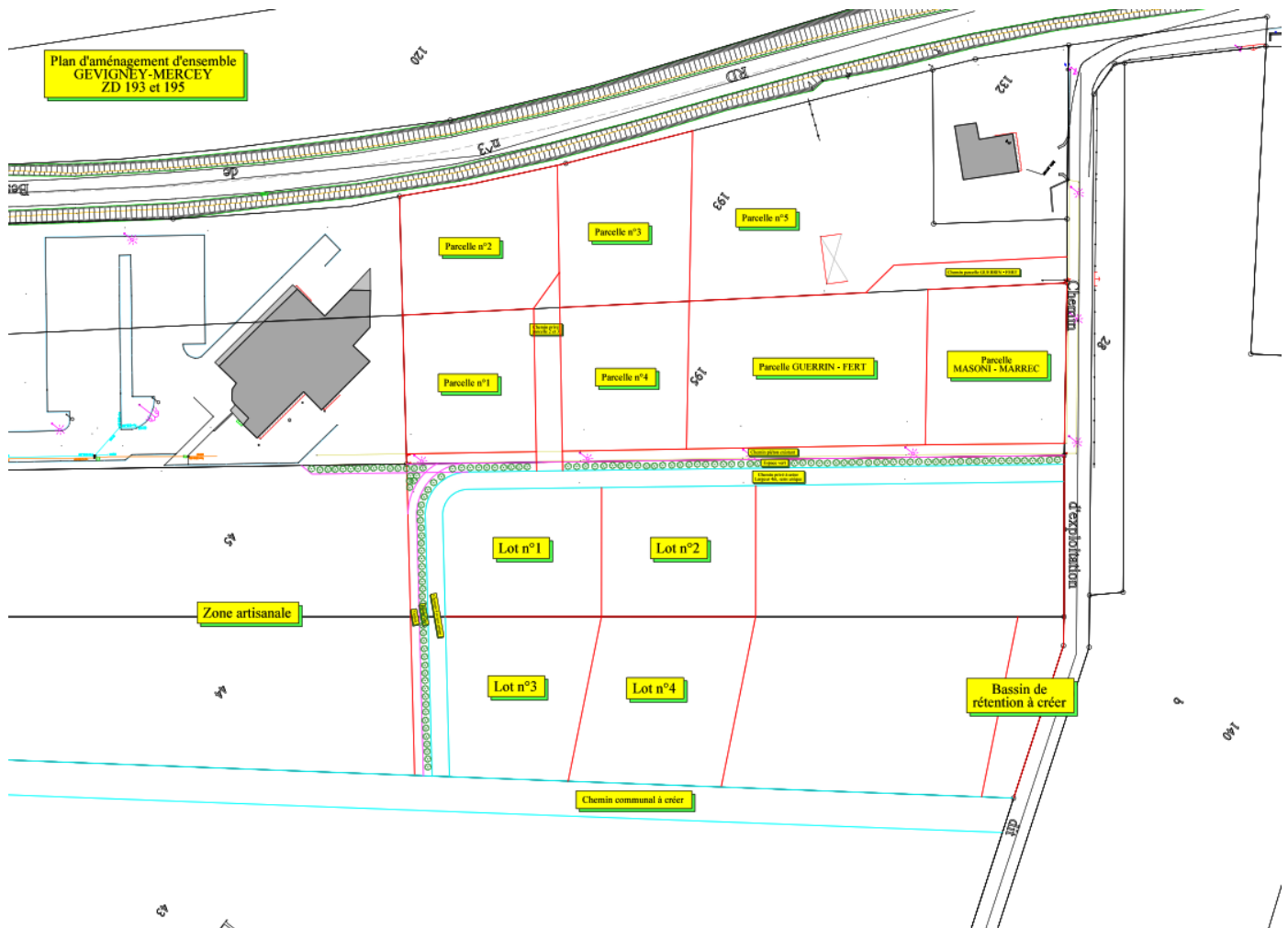
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter de réaliser les différents travaux de raccordement individuel et valide la convention qui sera établie avec les différents propriétaires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions qui seront établies avec les propriétaires demandeurs.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Plan d'aménagement des parcelles ZD 193 et 195,  
situées Rue de la Croix de Mission, appartenant à Monsieur  
PISTOLET.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan d'aménagement sur les parcelles cadastrées ZD 193 et 195.



Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le plan présenté, et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire et signer les documents afférents pour faire appliquer cet aménagement.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.